



Document : plog_050 v1.02.doc	Projet SOFIX - Polynésie Française Référence: SOFIX/P5/047	Page 1 Total: 10
Version 1.02	Protocole d'interface entre les Expressistes et le système SOFIX	16/09/2011

Projet SOFIX - Polynésie Française
SOFIX/P5/047
Protocole d'interface entre les Expressistes et le système SOFIX

Mises à jour

Date	Version	Commentaires
20/05/2011	1.0	Première version
31/07/2011	1.01	Correction longueur maximale du champ
16/09/2011	1.02	Modifications sollicitées au Mantis 336

Rédacteurs

Nom	Société/Organisme	Date
Cristina García	SIF	23/05/2011

Visas

Nom	Société/Organisme	Fonction	Date	Visa
Juan Pablo Portal	SIF	Manager	20/06/2011	

Document : plog_050 v1.02.doc	Projet SOFIX - Polynésie Française Référence: SOFIX/P5/047	Page 2 Total: 10
Version 1.02	Protocole d'interface entre les Expressistes et le système SOFIX	16/09/2011



Projet SOFIX - Polynésie Française

Protocole d'interface entre les Expressistes et le système SOFIX

Sommaire

1.	INTRODUCTION.....	3
2.	PRINCIPES.....	3
3.	MODALITES.....	4
3.1	Génération du fichier.....	4
3.2	Transfert du fichier sur le poste SOFIX.....	4
3.3	Transmission et traitement du fichier dans le Serveur Douane.....	5
3.4	Consultation et interprétation du résultat du traitement.....	5
3.5	Dépôt du manifeste global.....	5
4.	DESCRIPTION TECHNIQUE DES FICHIERS.....	6
5.	DESCRIPTION DETAILLEE DES FICHIERS.....	7
6.	REGLES DE GESTION ET DE CONTROLE DES DONNEES.....	9
6.1	Règles générales.....	9
6.2	Contrôle du format des données.....	10
6.3	Contrôle de cohérence des données par rapport aux tables de référence du SOFIX.....	10
6.4	Contrôles de cohérence par rapport aux données SOFIX générées par les divers utilisateurs du système.....	10

Document : plog_050 v1.02.doc	Projet SOFIX - Polynésie Française Référence: SOFIX/P5/047	Page 3 Total: 10
Version 1.02	Protocole d'interface entre les Expressistes et le système SOFIX	16/09/2011



1. INTRODUCTION

Afin de permettre l'échange de données entre les opérateurs de fret express et le système SOFIX, deux modes opératoires sont possibles pour la saisie des manifestes globales du fret express:

- la saisie interactive
- le transfert et traitement batch de fichiers.

L'objet du présent document est de décrire le mode opératoire "transfert et traitement batch de fichiers".

2. PRINCIPES

L'option "transfert et traitements batch de fichiers" repose sur les principes suivants :

Utilisation d'un poste "standard" SOFIX, situé soit dans les Unités Banalisées de Dédouanement (UBD), soit dans les locaux du expressiste.

Les modes "saisie interactive" et "transfert et traitement batch de fichiers" ne sont pas exclusifs l'un de l'autre et sont totalement compatibles.

Quelque soit le mode de saisie, les traitements SOFIX de recevabilité, contrôle, et validation des manifestes globales sont identiques.

L'option "transfert et traitement batch de fichiers" concerne la saisie et modification des manifestes globales à l'importation, pour le voie aérienne.

Pour les opérations postérieures à la saisie des manifestes globales mentionnées ci-dessus, les expressistes devront utiliser le mode interactif.

Document : plog_050 v1.02.doc	Projet SOFIX - Polynésie Française Référence: SOFIX/P5/047	Page 4 Total: 10
Version 1.02	Protocole d'interface entre les Expressistes et le système SOFIX	16/09/2011



3. MODALITES

L'option "transfert et traitement batch de fichiers" comprend 5 étapes :

ETAPE	OPERATION	LIEU	MODALITE
1	Génération d'un fichier contenant les données d'un manifeste global à créer ou à modifier	Système expressistes	
2	Transfert du fichier sur le poste SOFIX	Système expressistes	
3	Transmission et traitement du fichier dans serveur Douane	Poste SOFIX	Sélection d'une option depuis Menu Poste SOFIX
4	Consultation et interprétation du résultat du traitement	Poste SOFIX	Sélection d'une option depuis Menu Poste SOFIX
5	Dépôt del manifeste global	Poste SOFIX	Transaction interactive SOFIX

3.1 Génération du fichier

L'expressiste confectionnera sur son système privatif le fichier contenant les données relatives à un manifeste global, conformément aux conventions établies dans ce document.

3.2 Transfert du fichier sur le poste SOFIX

L'expressiste procèdera au transfert du fichier sur le poste SOFIX.

Document : plog_050 v1.02.doc	Projet SOFIX - Polynésie Française Référence: SOFIX/P5/047	Page 5 Total: 10
Version 1.02	Protocole d'interface entre les Expressistes et le système SOFIX	16/09/2011



3.3 Transmission et traitement du fichier dans le Serveur Douane

L'expressiste devra se connecter au serveur Douane depuis le poste SOFIX. Puis, il sélectionnera l'option du menu correspondant au traitement d'un fichier de manifeste global. Lors d'une première transmission concernant un manifeste global non encore existante dans le serveur Douane (mode création), l'utilisateur devra informer le nom du fichier à traiter. Pour les transmissions ultérieures concernant un manifeste global existante dans le serveur Douane (mode modification), l'utilisateur devra informer le nom du fichier à traiter et l'identifiant du manifeste global à modifier.

3.4 Consultation et interprétation du résultat du traitement

Pour connaître le résultat du traitement d'un fichier, l'utilisateur devra être connecté au serveur Douane depuis le poste SOFIX et sélectionner l'option du menu correspondant à la consultation du résultat d'un traitement de fichier d'un manifeste global du fret express.

L'utilisateur visualisera ainsi le résultat du traitement d'un fichier donné.

Les traitements de recevabilité et de contrôle des données effectués par le SOFIX sont décrits dans le point 5 de ce document.

En fonction du résultat du traitement :

- les données contenues dans le fichier seront enregistrées dans la base de données du serveur Douane,
- les données erronées ne seront pas enregistrées et les erreurs seront affichées à l'écran.

En cas d'erreur, l'utilisateur disposera de 2 options pour les corriger :

- correction sur son système privatif et génération d'un nouveau fichier contenant les données corrigées,
- correction en mode interactif.

3.5 Dépôt du manifeste global

Le dépôt, qui consiste à figer la version définitive du manifeste global, s'effectue au moyen d'une transaction interactive et non pas par transfert de fichiers.



Document : plog_050 v1.02.doc	Projet SOFIX - Polynésie Française Référence: SOFIX/P5/047	Page 6 Total: 10
Version 1.02	Protocole d'interface entre les Expressistes et le système SOFIX	16/09/2011

4. DESCRIPTION TECHNIQUE DES FICHIERS

Le fichier est de type texte ASCII avec enregistrements multiples.

Le **[Enter]** représente le séparateur d'enregistrements.

Chaque enregistrement contient des champs de longueur variable. La longueur maximale d'un champ et sa localisation dans l'enregistrement étant prédéterminées.

L'utilisation du caractère @ est réservée pour représenter le séparateur de champs.

Le début et la fin d'un enregistrement seront représentés par le caractère séparateur de champs.

Le premier champ de chaque enregistrement représente le type de l'enregistrement.
(un manifeste global ou DIS)

Le second champ de chaque enregistrement représente le type d'opération (Ajout, Mise à jour, ou Suppression).

- A : ajout d'un enregistrement
- S : suppression d'un enregistrement
- M : modification d'un enregistrement

Exemple d'enregistrement fictif

@1@A@xxx@xxxxxxxxxx@xxx@

Document : plog_050 v1.02.doc	Projet SOFIX - Polynésie Française Référence: SOFIX/P5/047	Page 7 Total: 10
Version 1.02	Protocole d'interface entre les Expressistes et le système SOFIX	16/09/2011



5. DESCRIPTION DETAILLEE DES FICHIERS

Convention pour l'interprétation des tableaux :

Long. : définition de la longueur maximale du champ

Type : type du champ
 NUM : numérique
 ALF : alphanumérique

Description du champ : description du contenu du champ

Valeur : valeurs premisses
 - A : ajout d'un enregistrement
 - S : suppression d'un enregistrement
 - M : modification d'un enregistrement

Control : nature du contrôle

O / F : attribut du champ
 O : donnée obligatoire
 F : donnée facultative

Modif. : indicateur de modification du champ
 O : champ modifiable
 N : champ non modifiable

Enregistrement de type 1 : Segment général du manifeste global

Long.	Type	Description du champ	Valeur	Control	O / F	Modif.
1	NUM	Type d'enregistrement	1		O	
1	ALF	Type d'opération	'A' / 'M'		O	
1	ALF	Indicateur d'importation / exportation	'I'		O	
8	ALF	Date d'arrivée du moyen de transport	AAAAMMJJ		O	O
3	ALF	Code pays provenance des marchandises		PAY	O	O
20	ALF	Identification du manifeste mère (MAWB)			O	O
6	ALF	Numéro de vol			O	O
3	ALF	Nationalité du moyen de transport		PAY	O	O

Document : plog_050 v1.02.doc	Projet SOFIX - Polynésie Française Référence: SOFIX/P5/047	Page 8 Total: 10
Version 1.02	Protocole d'interface entre les Expressistes et le système SOFIX	16/09/2011



20	ALF	Numéro interne du manifeste (zone libre réservée à l'expressiste)			O	O
60	ALF	Commentaire			F	O

Enregistrement de type 2 : Déclarations d'Importation simplifiée

Long	Type	Description du champ	Valeur	Control	O / F	Modif.
1	NUM	Type d'enregistrement	2		O	
1	ALF	Type d'opération	'A' / 'S' / 'M'		O	
4	NUM	Numéro Déclaration d'Importation simplifiée (commence à 1 à chaque nouveau MAWB)			O	N
1	NUM	Numéro de la Liste	1, 2, 3 ou 4		O	O
20	ALF	House air waybill			O	O
30	ALF	Description du colis			O	O
30	ALF	Expéditeur du colis			O	O
120	ALF	Adresse de l'expéditeur			O	O
20	NUM	Téléphone expéditeur	Si le numéro inconnu servi «000000»		O	O
30	ALF	Destinataire final du colis			O	O
120	ALF	Adresse du destinataire finale de la marchandise			O	O
20	NUM	Téléphone du destinataire finale de la marchandise	Si le numéro inconnu servi «000000»		O	O
3	NUM	Nombre du colis			O	O
7	NUM	Poids brut du colis			O	O
12	NUM	Montant manifesté en devise			O	O
3	ALF	Devise		DEV	O	O
60	ALF	Commentaire			F	O

Document : plog_050 v1.02.doc	Projet SOFIX - Polynésie Française Référence: SOFIX/P5/047	Page 9 Total: 10
Version 1.02	Protocole d'interface entre les Expressistes et le système SOFIX	16/09/2011



6. REGLES DE GESTION ET DE CONTROLE DES DONNEES

6.1 Règles générales

Chaque fichier doit contenir les données relatives à un manifeste global du fret express et un seul. (=> un même fichier ne peut contenir qu'un seul et unique segment général).

L'ordre d'apparition des enregistrements dans un fichier est établi comme suit :

- Segment général
- Déclarations d'Importation simplifiée

Un segment général ne peut pas être supprimé.

Lors d'une première transmission :

1. le système SOFIX attribuera un identifiant unique au manifeste global créé.
2. le manifeste global figurera dans la base de données SOFIX à l'état "EN COURS", jusqu'à ce que l'utilisateur décide qu'il est en possession de la version définitive et qu'il déclenche son passage à l'état "DÉPOSÉ".

Un manifeste global EN COURS est inconnu du service des douanes et peut être modifié autant de fois que l'utilisateur le désire, au moyen de la transaction on line ou de transmissions successives de fichiers.

Un manifeste global DÉPOSÉ ne peut plus être modifié.

Règles générales de gestion des erreurs :

1. En cas d'erreur détectée dans les données du segment général, le traitement du fichier sera interrompu. C'est à dire que les enregistrements suivants du fichier ne seront pas traités et qu'aucune donnée ne sera enregistrée dans la base de données SOFIX.
2. En cas d'erreur détectée dans les données d'une déclaration d'importation simplifiée, seul le traitement de cet enregistrement sera interrompu.



Document : plog_050 v1.02.doc	Projet SOFIX - Polynésie Française Référence: SOFIX/P5/047	Page 10 Total: 10
Version 1.02	Protocole d'interface entre les Expressistes et le système SOFIX	16/09/2011

Le traitement SOFIX des fichiers effectue 3 types de contrôle :

6.2 Contrôle du format des données

Se reporter à la description détaillée des fichiers.

6.3 Contrôle de cohérence des données par rapport aux tables de référence du SOFIX

Dans la colonne **CTRL** des tableaux de description détaillée des fichiers, il est porté indication de la table de référence correspondante au contrôle réalisé. Leur liste est donnée ci-dessous.

PAY	Table des pays et nationalités
DEV	Table des devises

6.4 Contrôles de cohérence par rapport aux données SOFIX générées par les divers utilisateurs du système.

Exemples :

En cas de demande de modification du nombre de colis d'une déclaration d'importation simplifiée, le numéro de la déclaration d'importation simplifiée à modifier devra exister dans la base de données SOFIX.

etc ...